

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

18 heures 30



L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN (à partir de 18h56) et MARADAN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, et CUENOT
Monsieur TOULET

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Monsieur VIVOT
Madame GABELLI à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 10 – votants : 15

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 30 mars 2023

FINANCES - Compte de gestion 2022

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le compte administratif du dernier exercice.

1 ex Dos. Délibération
1 ex. Dossier Séance

1 ex. Pôle Bugétaire
1 ex. Pôle Ordonnancement

1 ex. Service instructeur

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44550 - PONTARLIER-CCAS

Exercice 2022

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	17 953,95		-7 924,36		10 029,59
Fonctionnement	122 889,82		20 724,82		143 614,64
TOTAL I	140 843,77		12 800,46		153 644,23
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	140 843,77		12 800,46		153 644,23

Compte tenu de la concordance des comptes entre ceux tenus par le comptable assignataire et ceux tenus par le CCAS,

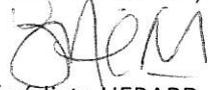
Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 tel qu'il est présenté ci-dessus.



Pour extrait conforme,
 Pour le Président et par délégation
 La Vice-Présidente,

 Bénédicte HERARD

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN (à partir de 18h56) et MARADAN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI et CUENOT
Monsieur TOULET

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Monsieur VIVOT
Madame GABELLI à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 10 – votants : 14

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 30 mars 2023



FINANCES - Compte administratif 2022

L'arrêté des comptes d'une Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du CCAS, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le compte de gestion 2022 du comptable est en parfaite concordance avec le compte administratif 2022.

Le compte administratif (CA) termine le cycle budgétaire annuel. Il est le document de la collectivité qui constate l'exécution du budget de l'année écoulée : il retrace donc toutes les dépenses et les recettes réalisées au cours d'une année. Il a aussi pour objectif de présenter les résultats comptables de l'exercice.

La présentation du CA est un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité : l'ordonnateur (le Président) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le CA doit être en tout point conforme au compte de gestion, ce dernier retraçant les opérations du comptable pour le compte du CCAS, en application du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable public.

1 ex. Dos. Délibération
1 ex. Dossier Séance

1 ex. Pôle Bugétaire
1 ex. Pôle Ordonnancement

1 ex. Service instructeur

Le : 14/04/2023

Tout comme le budget, le CA est présenté en deux sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- L'investissement qui concerne le patrimoine et engage la collectivité sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget, acte de prévision qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CA, qui matérialise la réalité de l'exécution, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette différence va constituer les résultats et conclura soit à une capacité soit à un besoin de financement.

Partie 1 : Données générales du CA 2022

A. Résultats de l'exercice 2022

Le montant du Compte Administratif 2022 s'élève à 4.06 M€ en recettes et à 3.88 M€ en dépenses.

Il s'articule de la façon suivante :

4.00 M€ en fonctionnement 0.06 M€ en investissement
--

Recettes	
Recettes réelles	3 883 418.55 €
Recettes d'ordre	26 212.33 €
Reprise résultat N-1	150 943.87 €
Recettes totales	4 060 574.75 €

3.84 M€ en fonctionnement 0.05 M€ en investissement
--

Dépenses	
Dépenses réelles	3 856 618.10 €
Dépenses d'ordre	26 212.33 €
Reprise résultat N-1	0.00 €
Dépenses totales	3 882 830.43 €

Les opérations réelles se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs contrairement aux opérations d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers et sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Ainsi, le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève à 177.7 K€ et le résultat net (comprenant les restes à réaliser) est de 168.4 K€.

Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

Pour information, les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice N mais qui donneront lieu à un paiement sur l'exercice N+1.

En recettes, les restes à réaliser correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette (exemple : décision d'attribution de subvention d'investissement).

B. Présentation des épargnes

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts des emprunts. Ce ratio mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute reprend l'épargne de gestion à laquelle sont ajoutées les charges d'intérêts des emprunts. Cette épargne est affectée directement à la couverture des dépenses d'investissement.

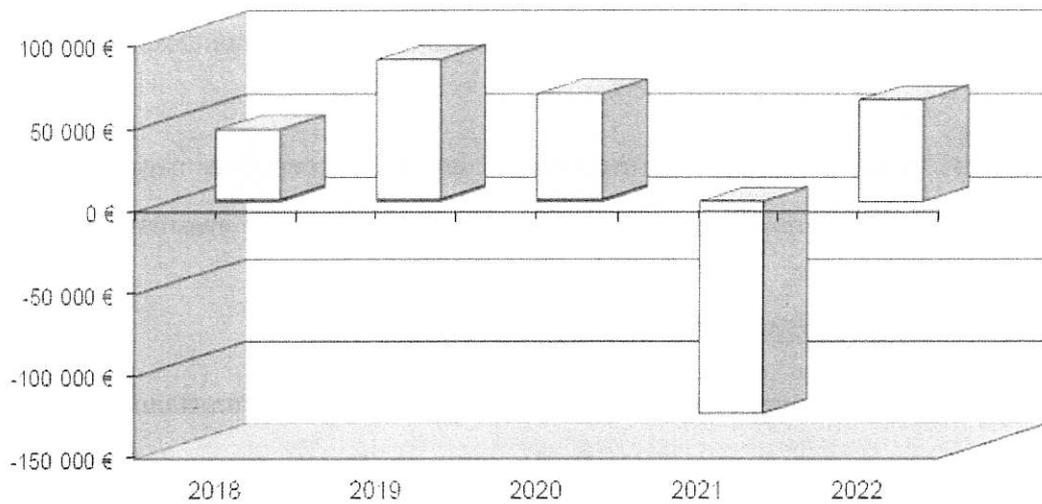
L'épargne nette ajoute à l'épargne brute le montant du remboursement du capital de la dette et mesure donc l'épargne disponible après le financement des remboursements de la dette.

Évolution des différentes épargnes des exercices 2018 à 2022

	C.A 2018 retraité	C.A 2019 retraité	C.A 2020 retraité	C.A 2021 retraité	C.A 2022 retraité	Evolution 22/21	
						en €	%
Dépenses de gestion (A)	3 333 981 €	3 405 286 €	3 498 262 €	3 632 789 €	3 796 691 €	163 902 €	4.5%
dont frais de personnel	2 813 552 €	2 808 410 €	2 887 772 €	3 001 166 €	3 142 491 €	141 325 €	4.7%
Recettes réelles de fonctionnement (B)	3 377 771 €	3 491 043 €	3 563 538 €	3 504 103 €	3 858 123 €	354 021 €	10.1%
Epargne de gestion (C=B-A)	43 789 €	85 758 €	65 276 €	-128 686 €	61 433 €	190 118 €	
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Epargne brute (E=C-D)	43 789 €	85 758 €	65 276 €	-128 686 €	61 433 €	190 118 €	
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	1 300 €	1 300 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	
Epargne nette (G=E-F)	42 489 €	84 458 €	63 976 €	-128 686 €	61 433 €	190 118 €	
Taux d'épargne nette (H=G/B)	1.26%	2.42%	1.80%	-3.67%	1.59%		

Les dépenses et les recettes prises en compte dans ce calcul sont retraitées. En effet, les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et les recettes exceptionnelles (chapitre 77) ne sont pas comptabilisées car il ne s'agit pas de dépenses ou de recettes durables.

Evolution de l'épargne nette de 2018 à 2022



L'épargne brute 2022 est positive, elle s'élève à 61 K€.

Elle est en augmentation de près de 190 K€ par rapport à 2021 s'expliquant par :

- Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 354 K€,
- Une augmentation des dépenses de gestion de 164 K€ (dont frais de personnel +141K€).

Le détail de ces évolutions sera expliqué dans les pages suivantes.

C. Dette

Au 31 décembre 2022, le CCAS n'a aucune dette à rembourser.

D. Évolution des résultats de 2018 à 2022

		2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice (A)	4 227 €	54 031 €	40 328 €	-84 483 €	30 725 €
	<i>Évolution du résultat propre</i>		49 804 €	-13 704 €	-124 811 €	115 208 €
	Reprise résultats N-1 (B)	118 887 €	123 114 €	177 146 €	217 473 €	132 990 €
	Résultat cumulé (C=A+B)	123 114 €	177 146 €	217 473 €	132 990 €	163 715 €
	<i>Évolution du résultat cumulé</i>		54 031 €	40 328 €	-84 483 €	30 725 €
Investissement	Résultat propre à l'exercice (D)	30 217 €	15 291 €	8 926 €	-78 998 €	-3 924 €
	<i>Évolution du résultat propre</i>		-14 926 €	-6 366 €	-87 924 €	75 073 €
	Reprise résultats N-1 (E)	42 517 €	72 735 €	88 026 €	96 952 €	17 954 €
	Résultat cumulé (F=D+E)	72 735 €	88 026 €	96 952 €	17 954 €	14 030 €
	<i>Évolution du résultat cumulé</i>		15 291 €	8 926 €	-78 998 €	-3 924 €
Fonctionnement + Investissement	Résultat propre à l'exercice (G=A+D)	34 445 €	69 323 €	49 254 €	-163 481 €	26 800 €
	<i>Évolution du résultat propre</i>		34 876 €	-20 069 €	-212 735 €	190 282 €
	Reprise résultats N-1 (H=B+E)	161 404 €	195 849 €	265 172 €	314 425 €	150 944 €
	Résultat cumulé (I=C+F)	195 849 €	265 172 €	314 425 €	150 944 €	177 744 €
	<i>Évolution du résultat cumulé</i>		69 323 €	49 254 €	-163 481 €	26 800 €

Le résultat cumulé au 31/12/2022 s'élève à près de 178 K€.

Il correspond au résultat propre de l'exercice (26.8 K€) auquel il convient d'ajouter la reprise des résultats de l'année N-1 (151 K€).

En d'autres termes, sans la reprise des résultats excédentaires des années antérieures, le compte administratif 2022 du CCAS présenterait un excédent de 26.8 K€.

Partie 2 : Réalisations de l'exercice 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2022 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
011	Charges à caractère général	562 908.00 €	530 204.01 €	32 703.99 €	94%
012	Charges de personnel	3 156 813.00 €	3 142 491.07 €	14 321.93 €	100%
65	Autres charges de gestion courante	137 168.37 €	123 882.64 €	13 285.73 €	90%
67	Charges exceptionnelles	18 230.00 €	16 364.33 €	1 865.67 €	90%
68	Dotations aux provisions	113.00 €	113.00 €	0.00 €	100%
022	Dépenses imprévues	49 830.00 €	0.00 €	49 830.00 €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1			0.00 €	
	Total des dépenses réelles	3 925 062.37 €	3 813 055.05 €	112 007.32 €	97%
023	Virement à la section d'investissement	6 659.55 €	0.00 €	6 659.55 €	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 730.00 €	24 668.60 €	61.40 €	100%
	Total des dépenses d'ordre	31 389.55 €	24 668.60 €	6 720.95 €	79%
	Total général	3 956 451.92 €	3 837 723.65 €	118 728.27 €	97%

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2022 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
013	Atténuation de charges	124 909.00 €	133 289.27 €	-8 380.27 €	107%
70	Produits des services	682 310.00 €	735 430.07 €	-53 120.07 €	108%
74	Dotations, subventions et participations	2 991 371.00 €	2 975 522.31 €	15 848.69 €	99%
75	Autres produits de gestion courante	13 880.00 €	13 881.79 €	-1.79 €	100%
77	Produits exceptionnels	9 432.00 €	8 781.29 €	650.71 €	93%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	132 989.92 €	132 989.92 €	0.00 €	100%
	Total des recettes réelles	3 954 891.92 €	3 999 894.65 €	-45 002.73 €	101%
042	Amortissement des subventions	1 560.00 €	1 543.73 €	16.27 €	99%
	Total des recettes d'ordre	1 560.00 €	1 543.73 €	16.27 €	99%
	Total général	3 956 451.92 €	4 001 438.38 €	-44 986.46 €	101%

Résultat de fonctionnement	0.00 €	163 714.73 €
----------------------------	--------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2022 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0%
21	Immobilisations corporelles	51 492.40 €	43 563.05 €	7 929.35 €	85%
23	Immobilisations en cours	15 310.00 €	0.00 €	15 310.00 €	0%
	Total des dépenses d'équipement	67 802.40 €	43 563.05 €	24 239.35 €	64%
13	Subventions			0.00 €	
	Total des dépenses d'équip et financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1			0.00 €	
	Total des dépenses réelles	67 802.40 €	43 563.05 €	24 239.35 €	64%
040	Amortissement des subventions	1 560.00 €	1 543.73 €	16.27 €	99%
	Total des dépenses d'ordre	1 560.00 €	1 543.73 €	16.27 €	99%
	Total général	69 362.40 €	45 106.78 €	24 255.62 €	65%

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2022 (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
10	Dotations	4 775.00 €	4 775.12 €	-0.12 €	100%
13	Subventions	15 243.90 €	9 486.70 €	5 757.20 €	62%
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	2 252.00 €	-2 252.00 €	
001	Résultat d'investis. reporté CA n-1	17 953.95 €	17 953.95 €	0.00 €	100%
	Total des recettes réelles	37 972.85 €	34 467.77 €	3 505.08 €	91%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 730.00 €	24 668.60 €	61.40 €	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 659.55 €	0.00 €	6 659.55 €	0%
	Total des recettes d'ordre	31 389.55 €	24 668.60 €	6 720.95 €	79%
	Total général	69 362.40 €	59 136.37 €	10 226.03 €	85%

Résultat d'investissement	0.00 €	14 029.59 €
---------------------------	--------	-------------

Résultat de clôture	0.00 €	177 744.32 €
---------------------	--------	--------------

Détermination du résultat

Section de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (A)	3 925 062.37 €	3 813 055.05 €
Dépenses d'ordre (B)	31 389.55 €	24 668.60 €
Total général - Dépenses (C=A+B)	3 956 451.92 €	3 837 723.65 €
Recettes réelles (D)	3 954 891.92 €	3 999 894.65 €
Recettes d'ordre (E)	1 560.00 €	1 543.73 €
Total général - Recettes (F=D+E)	3 956 451.92 €	4 001 438.38 €
Résultat de fonctionnement (G=F-C)	0.00 €	163 714.73 €

Section d'investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (H)	67 802.40 €	43 563.05 €
Dépenses d'ordre (I)	1 560.00 €	1 543.73 €
Total général - Dépenses (J=H+I)	69 362.40 €	45 106.78 €
Recettes réelles (K)	37 972.85 €	34 467.77 €
Recettes d'ordre (L)	31 389.55 €	24 668.60 €
Total général - Recettes (M=K+L)	69 362.40 €	59 136.37 €
Résultat d'investissement (N=M-J)	0.00 €	14 029.59 €

Résultat de clôture (O=G+N)	0.00 €	177 744.32 €
------------------------------------	---------------	---------------------

Détermination de l'affectation du résultat

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (G)	163 714.73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (N)	14 029.59 €
Restes à réaliser en dépenses (P)	13 571.30 €
Restes à réaliser en recettes (Q)	4 257.91 €
Solde d'investissement avec Restes à Réaliser (R=N-P+Q)	4 716.20 €

Proposition d'affectation du résultat

Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (S)	0.00 €
Affectation possible (T=S si G>S sinon T=G)	0.00 €
Solde du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (R.002) (U=G-T)	163 714.73 €
Disponible "net" pour BP 2023 (résultats 2022 - RAR investissement 2022) (V=G+R)	168 430.93 €

Après prise en compte des restes à réaliser, le solde disponible pour le BP 2023 est de 168.4 K€.

A. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de service, etc...) et des produits (participations des familles, subventions des différents partenaires, etc...) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS.

Ces opérations n'affectent pas le patrimoine de la collectivité.

En 2022, les dépenses de fonctionnement représentent 3 837 723.65 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 4 001 438.38 €.

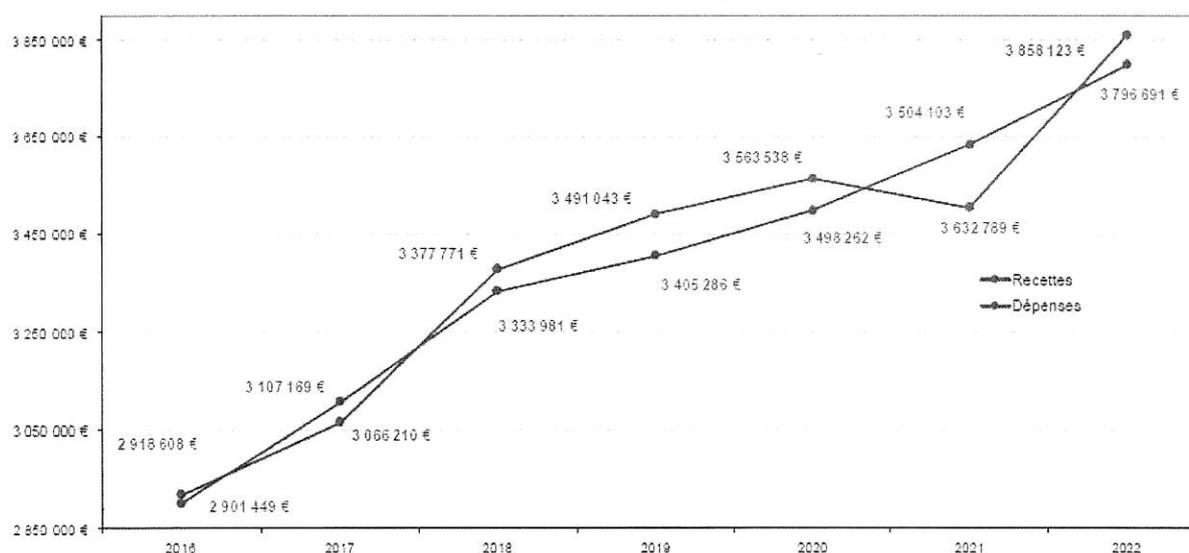
Evolution des Dépenses et des Recettes Réelles de fonctionnement - Période de 2016 à 2022

(hors intérêts et hors dépenses /recettes exceptionnelles)

Années	Dépenses réelles (hors intérêts de la dette et dépenses exceptionnelles)	Variation en %	Recettes réelles retraitées (hors recettes exceptionnelles)	Variation en %	Variation en % RRF/DRF	
2016	2 901 449 €	4.26%	2 918 608 €	3.16%	-1.10%	Ciseau
2017	3 107 169 €	7.09%	3 066 210 €	5.06%	-2.03%	Ciseau
2018	3 333 981 €	7.30%	3 377 771 €	10.16%	2.86%	
2019	3 405 286 €	2.14%	3 491 043 €	3.35%	1.21%	
2020	3 498 262 €	2.73%	3 563 538 €	2.08%	-0.65%	Ciseau
2021	3 632 789 €	3.85%	3 504 103 €	-1.67%	-5.51%	Ciseau
2022	3 796 691 €	4.51%	3 858 123 €	10.10%	5.59%	

Effet ciseau : les dépenses et les recettes évoluent de manière opposée ou les dépenses augmentent plus vite que les recettes

Evolution des dépenses et recettes réelles - Fonctionnement Période 2016-2022



Les dépenses réelles retraitées de fonctionnement ont augmenté de 164 K€ entre 2021 et 2022 soit en hausse de 4.51%.

Quant aux recettes réelles retraitées de fonctionnement, elles ont augmenté de 354 K€ entre 2021 et 2022 soit en évolution de +10.1%.

Contrairement à l'année 2021, l'évolution des recettes est supérieure à celle des dépenses. Aussi, en 2022, aucun effet ciseau n'est constaté contrairement aux deux dernières années.

1. Dépenses de fonctionnement

> Dépenses totales

▪ Réalisations 2022

Sens	Dépenses	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
Fonctionnement					
Réel					
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		562 908 €	530 204 €	32 704 €	94%
012-CHARGES DE PERSONNEL		3 156 813 €	3 142 491 €	14 322 €	100%
022-DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		49 830 €	0 €	49 830 €	0%
65-CHARGES DE GESTION COURANTE		137 168 €	123 883 €	13 286 €	90%
66-CHARGES FINANCIERES				0 €	
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		18 230 €	16 364 €	1 866 €	90%
68-DOTATIONS AUX PROVISIONS		113 €	113 €	0 €	100%
Total Réel		3 925 062 €	3 813 055 €	112 007 €	97%
Ordre					
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 660 €	0 €	6 660 €	0%
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		24 730 €	24 669 €	61 €	100%
Total Ordre		31 390 €	24 669 €	6 721 €	79%
Total Fonctionnement		3 956 452 €	3 837 724 €	118 728 €	97%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à près de 97%.

Par rapport aux prévisions budgétaires, un disponible de 118.7 K€ est constaté.

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Dépenses	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement					
Réel					
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		507 369 €	530 204 €	22 835 €	4.5%
012-CHARGES DE PERSONNEL		3 001 166 €	3 142 491 €	141 325 €	4.7%
022-DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		0 €	0 €	0 €	
65-CHARGES DE GESTION COURANTE		124 253 €	123 883 €	-370 €	-0.3%
66-CHARGES FINANCIERES				0 €	
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		29 693 €	16 364 €	-13 328 €	-44.9%
68-DOTATIONS AUX PROVISIONS			113 €	113	
Total Réel		3 662 481 €	3 813 055 €	150 574 €	4.1%
Ordre					
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0 €	0 €	0 €	
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		34 392 €	24 669 €	-9 723 €	-28.3%
Total Ordre		34 392 €	24 669 €	-9 723 €	-28.3%
Total Fonctionnement		3 696 873 €	3 837 724 €	140 851 €	3.8%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3.8% entre 2021 et 2022 soit une hausse de près de 141 K€.

➤ Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, etc...) ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, etc...).

▪ Réalisations 2022

Sens	Dépenses		Année 2022		Taux de réalisation 2022
	Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022		
Fonctionnement					
= 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL					
60-Achats et variation des stocks	77 998 €	62 584 €	15 414 €		80%
61-Services extérieurs	411 111 €	403 383 €	7 728 €		98%
62-Autres Services extérieurs	65 157 €	55 402 €	9 755 €		85%
63-Impôts, taxes et versements assimilés	8 642 €	8 835 €	-193 €		102%
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	562 908 €	530 204 €	32 704 €		94%
Total Fonctionnement	562 908 €	530 204 €	32 704 €		94%

D'un montant de plus de 530.2 K€, le chapitre 011 représente 14% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été exécuté à hauteur de 94% en 2022.

Un disponible de 32.7 K€ est constaté se ventilant au niveau des subdivisions suivantes :

- subdivision 60 : achats et variation des stocks : une différence entre les prévisions et les réalisations de 15.4 K€ est constatée due principalement aux dépenses moindres relatives aux dépenses d'énergie et d'électricité (-7.3K€), aux fournitures d'entretien (-2.7K€), aux fournitures de petits équipements (-2K€), aux fournitures administratives (-1.1K€), aux dépenses d'alimentation (-0.9K€),
- subdivision 61 : services extérieurs : une différence entre les prévisions et les réalisations de près de 7.7K€ est constatée. En effet, par rapport aux prévisions, certaines dépenses sont moindres comme les dépenses de maintenance et d'entretien (-1.7K€), les dépenses de formation (-1.4K€), les dépenses de prestations de services (-1.1K€), les dépenses de location (-0.9K€), les charges de copropriété (-0.9K€), les autres frais divers (-0.9K€), les dépenses d'assurance (-0.7K€),
- subdivision 62 : autres services extérieurs : une différence entre les prévisions et les réalisations de près de 9.8 K€ est constatée principalement due aux dépenses moindres relatives aux frais d'annonces et insertions (-6.8K€), aux frais de fêtes et cérémonies (-1.4K€), aux frais de réception (-1.1K€).

Évolution entre 2021-2022

Sens	Dépenses	Evolution 2021-2022		
		CA 2021	CA 2022	Evolution en € Evolution en %
▢ Fonctionnement				
▢ Réel				
▢ 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60-Achats et variation des stocks		69 388 €	62 584 €	-6 804 € -9.8%
61-Services extérieurs		382 616 €	403 383 €	20 767 € 5.4%
62-Autres Services extérieurs		54 468 €	55 402 €	933 € 1.7%
63-Impôts, taxes et versements assimilés		897 €	8 835 €	7 938 € 884.4%
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		507 369 €	530 204 €	22 835 € 4.5%

Les charges à caractère général ont augmenté de 4.5% entre 2021 et 2022 soit une hausse de près de 22 K€ s'expliquant comme suit :

- subdivision 60 : achats et variation des stocks : une diminution de 6.8 K€ est constatée entre 2021 et 2022 s'expliquant par :
 - Une diminution des achats de fournitures d'entretien, de petits équipements, de fournitures administratives (-5.6K€),
 - Une diminution des dépenses relatives aux fluides (-3.6K€),
 - Une augmentation des dépenses d'alimentation (+1.7K€).

- subdivision 61 : services extérieurs : une augmentation de près de 20.7 K€ est constatée entre 2021 et 2022 s'expliquant notamment par :
 - Une augmentation des dépenses de formation de plus de 16 K€ (frais liés à des apprentissages et des analyses de la pratique rendues obligatoires pour les EAJE),
 - Une augmentation des dépenses d'entretien de bâtiments à la suite du remplacement du groupe de ventilation de la crèche les P'tits Loups (+3.6K€), • Une augmentation des dépenses d'assurance (+3.4K€).

- subdivision 63 : impôts, taxes et versements assimilés : une augmentation de 7.9 K€ est constatée s'expliquant par le fait qu'en 2022, le CCAS a été assujéti au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le taux de travailleurs handicapés et assimilés ayant été inférieur au seuil de 6% de l'effectif total rémunéré au 1er janvier (en équivalent temps plein), le CCAS a dû s'acquitter d'une contribution de plus de 8.4 K€.

➤ Charges de personnel (chapitre 012)

▪ Réalisations 2022

Les charges de personnel représentent 82% des dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit donc du principal poste de dépenses.

Elles se ventilent comme suit :

Sens	Dépenses	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
= Fonctionnement					
- Réel					
= 012-CHARGES DE PERSONNEL					
	62-Autres Services extérieurs	6 946 €	5 980 €	966 €	86.1%
	63-Impôts, taxes et versements assimilés	56 241 €	54 761 €	1 480 €	97.4%
	64-Charges de personnel	3 093 626 €	3 081 750 €	11 876 €	99.6%
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL	3 156 813 €	3 142 491 €	14 322 €	99.5%

Les dépenses relatives au personnel ont été réalisées à près de 100%.

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Dépenses	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
= Fonctionnement					
- Réel					
= 012-CHARGES DE PERSONNEL					
	62-Autres Services extérieurs	2 656 €	5 980 €	3 324 €	125.2%
	63-Impôts, taxes et versements assimilés	51 449 €	54 761 €	3 312 €	6.4%
	64-Charges de personnel	2 947 061 €	3 081 750 €	134 689 €	4.6%
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL	3 001 166 €	3 142 491 €	141 325 €	4.7%

Les charges de personnel 2022 sont en augmentation de 4.7% par rapport à 2021 soit une hausse de 141.3 K€ s'expliquant principalement par :

- L'application des mesures décidées au niveau national notamment :
 - Le dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (+36.4K€),
 - Les revalorisations du SMIC et du traitement minimum (+30.5K€),
 - Le reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B au 1^{er} janvier 2022 (+16.5K€),
 - Le reclassement de certains agents de catégorie A et C (+4.5K€),
- L'instauration de la prime dite « SEGUR » pour les agents du secteur social à compter du 1^{er} avril 2022 (+24K€), dépense compensée en intégralité par le versement d'une recette de l'État,
- Le Glissement Vieillesse Technicité.

➤ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste de dépenses concerne principalement :

- Les secours d'urgence (chèques d'accompagnement personnalisés pour l'alimentation et l'hygiène, secours en argent, hébergement à l'hôtel...),
- Les aides diverses (transports, Noël...),
- Les subventions versées aux associations,
- La participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL),
- La rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention d'État perçue au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Il représente 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

▪ Réalisations 2022

Sens	Dépenses	Année 2022			Taux de réalisation 2022
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	
Fonctionnement					
- Réel					
65-CHARGES DE GESTION COURANTE					
8532	- FRAIS DE MISSION	200 €	0 €	200 €	0.0%
8535	- FORMATION			0 €	
8541	- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	76 €	75 €	1 €	99.1%
8542	- CREANCES ETEINTES	0 €	0 €	0 €	
8573	- SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	34 160 €	31 156 €	3 004 €	91.2%
8574	- SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	60 725 €	60 725 €	0 €	100.0%
858	- CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	7 €	1 €	6 €	12.3%
8561	- SECOURS D'URGENCE	20 000 €	13 578 €	6 422 €	67.9%
8562	- AIDES	22 000 €	18 348 €	3 652 €	83.4%
Total 65-CHARGES DE GESTION COURANTE		137 168 €	123 883 €	13 286 €	90.3%

D'un montant de 123.9 K€, ces dépenses ont été réalisées à plus de 90%.

Une différence de 13 K€ entre les prévisions et les réalisations est constatée. Celle-ci s'explique par des dépenses moindres que prévu au niveau des secours d'urgence et des aides versées. Il convient de rappeler qu'en 2022, l'État a mis en place de son côté des aides pour les foyers les plus modestes : aide carburant, prime inflation, chèque énergie...

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Dépenses	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
= Fonctionnement					
= Réel					
= 65-CHARGES DE GESTION COURANTE					
0532	- FRAIS DE MISSION	0 €	0 €	0 €	
0535	- FORMATION	0 €	0 €	0 €	
0541	- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	28 €	75 €	48 €	173.4%
0542	- CREANCES ETEINTES	0 €	0 €	0 €	
0573	- SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	34 136 €	31 156 €	-2 980 €	-8.7%
0574	- SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	59 875 €	60 725 €	850 €	1.4%
058	- CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	2 €	1 €	-1 €	-48.0%
0561	- SECOURS D'URGENCE	12 170 €	13 578 €	1 408 €	11.6%
0562	- AIDES	18 043 €	18 348 €	305 €	1.7%
Total 65-CHARGES DE GESTION COURANTE		124 253 €	123 883 €	-370 €	-0.3%

Les dépenses du chapitre 65 sont quasiment stables entre 2021 et 2022.

Il convient toutefois de noter :

- Une augmentation de 1.7 K€ entre 2021 et 2022 des secours d'urgence et des aides,
- Une augmentation de 0.8 K€ des subventions aux associations,
- Une diminution de 2.9 K€ du reversement à la Ville de Pontarlier de la subvention d'État perçue au titre du Programme de Réussite Éducative (le CCAS perçoit la subvention et la reverse en intégralité à la Ville de Pontarlier).

➤ Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre budgétaire comprend les dépenses « non récurrentes » liées à des événements inattendus. En 2022, ces charges représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

▪ Réalisations 2022

Sens	Dépenses	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
= Fonctionnement					
= Réel					
= 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES					
673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	18 230 €	16 364 €	1 866 €	89.8%
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		18 230 €	16 364 €	1 866 €	89.8%

D'un montant de 16.4 K€, ces dépenses ont été réalisées à 90%.

Elles regroupent essentiellement des remboursements effectués au profit de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la suite de trop perçus sur la Prestation de Service Unique (PSU) sur certaines structures.

En effet, à la suite d'un contrôle de la CAF, il s'est avéré que la PSU perçue au titre de 2020 était supérieure à la PSU réellement due au niveau de la crèche familiale Capucine et au niveau de la crèche collective Les P'tits Loups.

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Dépenses	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement					
- Réel					
07-CHARGES EXCEPTIONNELLES					
673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	29 693 €	16 364 €	-13 328 €	-44.9%
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		29 693 €	16 364 €	-13 328 €	-44.9%

Par rapport à 2021, ces dépenses sont en baisse de 13.3 K€ en raison de remboursements de trop perçus de PSU moins importants en 2022 qu'en 2021.

2. Recettes de fonctionnement

➤ Recettes totales

▪ Réalisations 2022

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponibilité 2022	Taux de réalisation 2022
Fonctionnement					
- Réel					
	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	132 990 €	132 990 €	0 €	100%
	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	124 909 €	133 289 €	-8 380 €	107%
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	682 310 €	735 430 €	-53 120 €	108%
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 991 371 €	2 975 522 €	15 849 €	99%
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0 €	
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 432 €	8 781 €	651 €	93%
	75-PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 880 €	13 882 €	-2 €	100%
Total Réel		3 954 892 €	3 999 895 €	-45 003 €	101%
- Ordre					
	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 560 €	1 544 €	16 €	99%
Total Ordre		1 560 €	1 544 €	16 €	99%
Total Fonctionnement		3 956 452 €	4 001 438 €	-44 986 €	101%

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à près de 101%.

Par rapport aux prévisions budgétaires, une différence de 45 K€ est constatée.

Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes		Evolution 2021-2022	
	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement				
- Réel				
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	217 473 €	132 990 €	-84 483 €	-38.8%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	139 491 €	133 289 €	-6 202 €	-4.4%
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	673 981 €	735 430 €	61 449 €	9.1%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 677 191 €	2 975 522 €	298 331 €	11.1%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 440 €	13 882 €	442 €	3.3%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 194 €	8 781 €	3 587 €	69.1%
Total Réel	3 726 770 €	3 999 895 €	273 124 €	7.3%
- Ordre				
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	103 092 €	1 544 €	-101 549 €	-98.5%
Total Ordre	103 092 €	1 544 €	-101 549 €	-98.5%
Total Fonctionnement	3 829 863 €	4 001 438 €	171 576 €	4.5%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 7.3% entre 2021 et 2022 soit une hausse de plus de 273 K€.

Hors résultat reporté (chapitre 002), elles sont en augmentation de près de 358 K€ (+10%).

➤ La reprise des résultats de fonctionnement (chapitre 002)

Il s'agit de la reprise des résultats excédentaires de l'année N-1 au niveau de la section de fonctionnement.

Réalisations 2022

Sens	Prévisions 2022	Année 2022		Taux de réalisation 2022
		CA 2022	Disponible 2022	
Fonctionnement				
- Réel				
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	132 990 €	132 990 €	0 €	100.0%
Total 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	132 990 €	132 990 €	0 €	100.0%

Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes		Evolution 2021-2022	
	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement				
- Réel				
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	217 473 €	132 990 €	-84 483 €	-38.8%
Total 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	217 473 €	132 990 €	-84 483 €	-38.8%

Entre 2021 et 2022, la reprise des résultats a diminué de plus de 84 K€.

➤ Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre correspond à des remboursements opérés sur des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites (exemple : le remboursement des indemnités journalières par la sécurité sociale ou par l'assurance statutaire de la collectivité).

▪ Réalisations 2022

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
Fonctionnement					
Réel					
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					
6419	- REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	117 709 €	121 851 €	-4 142 €	103.5%
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	7 200 €	11 438 €	-4 238 €	158.9%
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES		124 909 €	133 289 €	-8 380 €	106.7%

D'un montant de près de 133 K€, le chapitre 013 représente 3% des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été exécuté à hauteur de 107% en 2022.

Par rapport aux prévisions 2022, une plus-value de 8.4 K€ est constatée.

Au niveau de ce chapitre, les réalisations 2022 sont les suivantes :

- Indemnités journalières (Assurance maladie et assurance privée du CCAS) : 87.5 K€,
- Remboursement droits syndicaux : 34.3 K€,
- Remboursement par l'État de « l'indemnité « inflation » : 7.2 K€,
- Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement : 4.2 K€.

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement					
Réel					
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					
6419	- REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	139 491 €	121 851 €	-17 640 €	-12.6%
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE		11 438 €	11 438 €	
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES		139 491 €	133 289 €	-6 202 €	-4.4%

Les recettes du chapitre 013 ont diminué de 6.2 K€ entre 2021-2022 pour les raisons suivantes :

- Indemnités journalières : -18.7 K€ en raison de congés maladie moins importants en 2022 qu'en 2021),

- Remboursement « Indemnité inflation » : +7.2 K€. Cette indemnité est une aide exceptionnelle et individuelle de 100 € versée en janvier 2022 aux agents percevant moins de 2 000 € nets par mois. L'objectif est de préserver leur pouvoir d'achat. Cette aide versée par le CCAS a été compensée en intégralité par l'État,
- Remboursements syndicaux : +4.8 K€ entre 2021 et 2022.

➤ Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux participations des parents pour les crèches, pour le multi-accueil et pour les micro-crèches intercommunales.

Il comprend également les mises à disposition de services et de personnel du CCAS facturées à la CCGP pour les deux micro-crèches, la participation des usagers pour les téléalarmes, les participations des communautés de communes dans le cadre de l'intervention du relais petite enfance.

▪ Réalisations 2022

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
Fonctionnement					
Réel					
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					
706	- PRESTATIONS DE SERVICES	445 220 €	465 622 €	-20 402 €	104.6%
70848	- AUX AUTRES ORGANISMES	131 651 €	119 961 €	11 690 €	91.1%
70878	- PAR D'AUTRES REDEVABLES	75 139 €	119 096 €	-43 957 €	158.5%
7088	- AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	30 300 €	30 751 €	-451 €	101.5%
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		682 310 €	735 430 €	-53 120 €	107.8%

D'un montant de 735 K€, les produits des services représentent 18% des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire a été réalisé à plus de 107%.

Par rapport aux prévisions budgétaires, une plus-value de 53 K€ est constatée s'expliquant par :

- Une plus-value sur les participations familiales au niveau des crèches : +20.4 K€,
- Une plus-value sur les remboursements de la Ville de Pontarlier au CCAS : +46 K€.

Jusqu'en 2021, la CAF versait une subvention au CCAS au titre de la coordination petite enfance. Cette subvention était imputée au niveau du chapitre 74. Toutefois, en 2022, la subvention a été versée à la Ville de Pontarlier incluant la coordination jeunesse et la coordination petite enfance. Une rétrocession par la Ville de Pontarlier au CCAS a été donc inscrite au chapitre 70 en 2022 à hauteur de 46 K€,

- Une moins-value de 14 K€ concernant la participation de la CCGP relative aux deux micro-crèches intercommunales.

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes		Evolution 2021-2022	
	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement				
- Réel				
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				
706 - PRESTATIONS DE SERVICES	444 762 €	465 622 €	20 860 €	4.7%
70848 - AUX AUTRES ORGANISMES	127 787 €	119 961 €	-7 826 €	-6.1%
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	89 414 €	119 096 €	49 682 €	71.6%
7088 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	32 017 €	30 751 €	-1 266 €	-4.0%
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	673 981 €	735 430 €	61 449 €	9.1%

Les recettes du chapitre 70 ont augmenté de plus de 61 K€ entre 2021 et 2022 s'expliquant par :

- Le remboursement de la Ville de Pontarlier au CCAS de la subvention CAF au titre de la coordination (+46K€),
- Une augmentation des participations familiales (+20.8 K€),
- Une augmentation des participations des communautés de communes dans le cadre du relais petite enfance (+5.7 K€),
- Une diminution de la participation de la CCGP aux dépenses des 2 micro-crèches intercommunales (-10 K€),
- Une légère diminution des recettes liées à la téléalarme en lien avec une diminution du nombre d'abonnés (-1.3K€).

➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la subvention versée par la Ville de Pontarlier, les participations de l'État, les subventions du Conseil Départemental, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les dotations, subventions et participations représentent plus de 74% des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 2.98 M€ pour 2022.

Réalizations 2022

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
Fonctionnement					
- Réel					
=74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74718	- AUTRES	168 330 €	171 182 €	-2 852 €	101.7%
7473	- DEPARTEMENTS	97 935 €	98 786 €	-851 €	100.9%
7474	- COMMUNES	1 538 231 €	1 539 744 €	-1 513 €	100.1%
7478	- AUTRES ORGANISMES	1 186 875 €	1 165 810 €	21 065 €	98.2%
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		2 991 371 €	2 975 522 €	15 849 €	99.5%

Par rapport aux prévisions budgétaires, un disponible de plus de 15.8 K€ est constaté s'expliquant principalement par la subvention versée par la CAF relative à la coordination petite enfance imputée jusqu'en 2021 au chapitre 74 et désormais inscrite au chapitre 70.

Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement					
- Réel					
=74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74718	- AUTRES	150 818 €	171 182 €	20 363 €	13.5%
7473	- DEPARTEMENTS	87 135 €	98 786 €	11 652 €	13.4%
7474	- COMMUNES	1 396 700 €	1 539 744 €	143 044 €	10.2%
7478	- AUTRES ORGANISMES	1 042 538 €	1 165 810 €	123 272 €	11.8%
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		2 677 191 €	2 975 522 €	298 331 €	11.1%

Les recettes du chapitre 74 ont augmenté de plus de 298 K€ entre 2021 et 2022 s'expliquant notamment par :

- Une augmentation de la Prestation de Service Unique (PSU) et du Bonus Territoire versés par la CAF +184.7 K€,
- Une augmentation de la subvention versée par la Ville de Pontarlier +140 K€,
- L'octroi d'une subvention exceptionnelle versée par la CAF en 2022 au titre des Établissements Accueillant de Jeunes Enfants (EAJE) présentant des fragilités économiques +40.1 K€ (Pirouette),
- L'attribution d'une nouvelle compensation de l'État au titre de la « prime SEGUR » +34.6 K€,
- Une augmentation de la participation du Département au titre du Relais Petite Enfance dont le financement est calculé dorénavant sur la base de 5 Équivalents Temps Plein (ETP) contre 3.9 ETP auparavant +9.2 K€,

- Une augmentation de la PSU versée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) à la suite d'une modification du mode de calcul +10.8 K€,
- Une subvention exceptionnelle de la Ville de Pontarlier au titre de l'aménagement des appartements pour l'accueil d'Ukrainiens +3 K€,
- Une augmentation de la subvention de la CAF au titre du Fonds de Modernisation des EAJE +2.5K€,
- Une diminution des aides exceptionnelles COVID 19 versées par la CAF -46 K€,
- Une modification de l'imputation de la participation de la CAF au titre de la coordination petite enfance (du chapitre 74 au chapitre 70) -47.4 K€,
- Une diminution de la subvention versée par la CAF au titre de la labellisation des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle et Sociale (AVIP) -20 K€ (première année : 5K€ / structure, ensuite 1 K€/an),
- Une diminution de la subvention versée par l'État au titre du Programme de Réussite Éducative -3 K€, subvention reversée en intégralité à la Ville de Pontarlier,
- Une diminution des subventions versées au titre des apprentissages -3 K€.

➤ Autres produits de gestion courante (chapitre. 75)

Ce chapitre regroupe principalement le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour les locaux situés rue du Bastion.

▪ Réalisations 2022

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
Fonctionnement					
Réel					
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
752	- REVENUS DES IMMEUBLES	13 450 €	13 451 €	-1 €	100.0%
758	- PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	430 €	429 €	1 €	99.9%
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0 €	1 €	-1 €	
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		13 880 €	13 882 €	-2 €	100.0%

Sur ce chapitre, les prévisions budgétaires ont été réalisées à près de 100%.

Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement					
- Réel					
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
752	- REVENUS DES IMMEUBLES	13 439 €	13 451 €	12 €	0.1%
758	- PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 €	429 €	428 €	28342.4%
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		1 €	1.31	
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		13 440 €	13 882 €	442 €	3.3%

Entre 2021-2022, les recettes sur ce chapitre budgétaire ont augmenté de 0.4 K€ à la suite d'un remboursement de notre assurance « dommages aux biens » consécutif à un sinistre.

➤ Produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre budgétaire comprend les recettes exceptionnelles.

Réalizations 2022

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
Fonctionnement					
- Réel					
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7713	- LIBERALITES RECUES			0 €	
7714	- RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	601 €	607 €	-6 €	101.0%
773	- MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	8 831 €	4 136 €	4 695 €	46.8%
7788	- PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			0 €	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0 €	4 039 €	-4 039 €	
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 432 €	8 781 €	651 €	93.1%

Les prévisions 2022 ont été réalisées à plus de 93%.

Ces recettes comprennent principalement :

- La neutralisation d'un rattachement effectué en dépenses fin 2021 (4K€),
- Le remboursement l'année N+1 des chèques d'accompagnement personnalisés (CAF) achetés pour l'année N mais non utilisés (3.7K€),
- Le recouvrement de créances admises en non-valeur (0.6K€),
- Une régularisation de cotisation d'assurance au titre de l'assurance du personnel (0.4K€).

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes		Evolution 2021-2022	
	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement				
Réel				
= 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				
7713 - LIBERALITES RECUES	0 €		0 €	
7714 - RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	176 €	607 €	431 €	245.3%
773 - MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	4 998 €	4 136 €	-862 €	-17.2%
7768 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	21 €		-21 €	-100.0%
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.		4 039 €	4 039 €	
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 194 €	8 781 €	3 587 €	69.1%

Le chapitre 77 évolue de +3.6 K€ entre 2021 et 2022 en lien avec la neutralisation sur 2022 d'un rattachement effectué en dépenses sur l'exercice 2021.

B. Section d'investissement

Les opérations d'investissement qui enrichissent le patrimoine du CCAS, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations, travaux en cours, etc.), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par le CCAS.

1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux...

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

➤ Dépenses totales

▪ Réalisations 2022

Sens	Dépenses	Année 2022			Taux de réalisation 2022
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	
Investissement					
- Réel					
⊗ 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				0 €	
⊗ 16-AUTRES ASSIMILES INVESTISSEMENT				0 €	
⊗ 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000 €	0 €	1 000 €	0.0%	
⊗ 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 492 €	43 563 €	7 929 €	84.6%	
⊗ 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	15 310 €	0 €	15 310 €	0.0%	
Total Réel	67 802 €	43 563 €	24 239 €	64.3%	
- Ordre					
⊗ 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 560 €	1 544 €	16 €	99.0%	
Total Ordre	1 560 €	1 544 €	16 €	99.0%	
Total Investissement	69 362 €	45 107 €	24 256 €	65.0%	

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 65%.

Un disponible de 24 K€ est constaté. Avec la prise en compte des restes à réaliser 2022 (13.6K€), le disponible est de 10.6 K€.

Dépenses d'équipement (chapitres 20 + 21 +23)

Les dépenses d'équipement comprennent les achats de logiciels, les achats de mobilier et matériels informatiques, les travaux, les études. Elles s'élèvent à 43.6 K€ en 2022. Elles ont été réalisées à hauteur de 64%.

Sens	Dépenses	Année 2022			Taux de réalisation 2022
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	
Investissement					
- Réel					
⊗ 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
205 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES,	1 000 €	0 €	1 000 €	0.0%	
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000 €	0 €	1 000 €	0.0%	
⊗ 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	2 130 €	0 €	2 130 €	0.0%	
2181 - INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS			0 €		
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	24 599 €	24 599 €	0 €	100.0%	
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 194 €	3 008 €	2 186 €	57.9%	
2184 - MOBILIER	3 987 €	3 685 €	302 €	92.4%	
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 582 €	12 270 €	3 312 €	78.7%	
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 492 €	43 563 €	7 929 €	84.6%	
⊗ 23-IMMOBILISATIONS EN COURS					
237 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	15 310 €	0 €	15 310 €	0.0%	
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	15 310 €	0 €	15 310 €	0.0%	
Total Réel	67 802 €	43 563 €	24 239 €	64.3%	

Les dépenses d'équipement réalisées en 2022 sont les suivantes :

- Achat d'un véhicule affecté au Relais Petite Enfance : 24.6 K€,
- Mobiliers divers (poussettes, lits, sièges, matériel de motricité, lave-linge...) : 12.3 K€,
- Mobilier de bureau (notamment à la suite d'un aménagement de poste) : 3.6 K€,

- Matériel informatique : 3 K€,
Certains crédits votés et engagés sur l'exercice 2022 n'ont pas été mandatés sur l'exercice.
Ils ont fait l'objet de restes à réaliser.

Il s'agit de :

- L'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information : 12.8 K€,
- L'achat de divers matériels (micro-onde, poste informatique, imprimante) : 0.8 K€.

➤ Dépenses d'ordre (chapitre 040)

Sens	Dépenses	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponibles 2022	Taux de réalisation 2022
Investissement					
Ordre					
*040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 560 €	1 544 €	16 €	99.0%
Total Ordre		1 560 €	1 544 €	16 €	99.0%

Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des subventions perçues et ayant financé des immobilisations amortissables. En effet, les subventions servant à financer des biens amortissables doivent elles aussi être amorties sur la même durée que l'amortissement des biens.

Comptablement cela se traduit par l'émission :

- De mandats au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) - Dépenses d'investissement,
- De titres au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) – Recettes de fonctionnement.

2. Recettes d'investissement

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponibles 2022	Taux de réalisation 2022
Investissement					
Réal					
*001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		17 954 €	17 954 €	0 €	100.0%
*10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		4 775 €	4 775 €	0 €	100.0%
*13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		15 244 €	9 487 €	5 757 €	62.2%
*18-AUTRES ASSIMILES INVESTISSEMENT				0 €	
*21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 252 €	-2 252 €	
Total Réel		37 973 €	34 468 €	3 505 €	90.8%
Ordre					
*021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 660 €	0 €	6 660 €	0.0%
*040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		24 730 €	24 669 €	61 €	99.8%
Total Ordre		31 390 €	24 669 €	6 721 €	78.6%
Total Investissement		69 362 €	59 136 €	10 226 €	85.3%

Les recettes réelles d'investissement 2022 s'établissent à 34.5 K€. Elles sont réalisées à près de 91% du budget prévisionnel.

➤ Reprise des résultats d'investissement (chapitre 001)

▪ Réalizations 2022

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponibles 2022	Taux de réalisation 2022
Investissement					
Réel					
001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT					
001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 954 €	17 954 €	0 €	100.0%
Total 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		17 954 €	17 954 €	0 €	100.0%

Comme en section de fonctionnement, l'excédent d'investissement constaté l'année N-1 fait l'objet d'une reprise de résultats l'année N.

▪ Évolution entre 2021-2022

Sens	Recettes	Evolution 2021-2022			
		CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Investissement					
Réel					
001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT					
001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	96 952 €	17 954 €	-78 998 €	-81.5%
Total 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		96 952 €	17 954 €	-78 998 €	-81.5%

Entre 2021 et 2022, la reprise des résultats de la section d'investissement de l'année N-1 a diminué de près de 79 K€.

➤ Dotations (chapitre 10)

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponibles 2022	Taux de réalisation 2022
Investissement					
Réel					
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
10222	- F.C.T.V.A.	4 775 €	4 775 €	0 €	100.0%
Total 10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		4 775 €	4 775 €	0 €	100.0%
Total Réel		4 775 €	4 775 €	0 €	100.0%

Ce chapitre s'élève à 4.8 K€ et comprend essentiellement le reversement de la TVA dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020.

➤ Subventions d'investissement (chapitre 13)

Sens	Recettes	Année 2022			
		Prévisions 2022	CA 2022	Disponible 2022	Taux de réalisation 2022
- Investissement					
- Réel					
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
1311	- ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX			0 €	
1313	- DEPARTEMENTS			0 €	
1318	- AUTRES	13 731 €	9 487 €	4 244 €	69.1%
1328	- AUTRES	0 €	0 €	0 €	
1314	COMMUNES	1 513 €	0 €	1 513 €	0.0%
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		15 244 €	9 487 €	5 757 €	62.2%

Les principales subventions d'investissement perçues en 2022 concernent des subventions versées par la CAF pour l'achat d'un véhicule (8.3K€) et au titre du Fonds de Modernisation des EAJE (1.1K€) à la suite d'investissements réalisés en 2021.

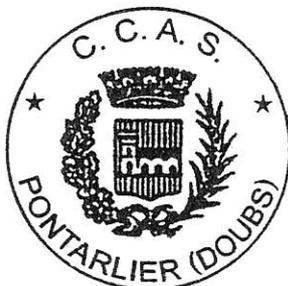
Il convient de noter que les subventions notifiées par la CAF, au titre du Fonds de modernisation des EAJE sur les investissements réalisés en 2022, ont fait l'objet de restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 4.2 K€.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2022, étant précisé que Monsieur GENRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame HERARD.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

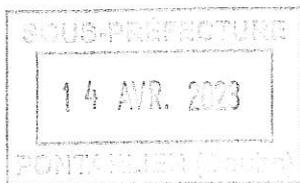
PRESENTS : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN (à partir de 18h56), MARADAN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI et CUENOT
Monsieur TOULET

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Monsieur VIVOT
Madame GABELLI à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 11 – votants : 16

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 30 mars 2023



FINANCES -Budget primitif 2023

Le présent rapport expose les éléments de proposition de budget primitif 2023 présenté dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire soumis à l'assemblée le 16 mars 2023.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement,
- La section d'investissement.

1 ex Dos. Délibération
1 ex. Dossier Séance
1 ex. Pôle Bugétaire
1 ex. Pôle Ordonnancement

1 ex. Service instructeur

Le : 14/04/2023

Elles-mêmes sont subdivisées en deux parties :

- Les dépenses,
- Les recettes.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'opérations d'ordre qu'il convient de différencier. Les opérations réelles tant en dépenses qu'en recettes génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux financier entre section de fonctionnement et section d'investissement, voire à l'intérieur de la même section.

Le budget primitif 2023 du CCAS de Pontarlier est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022.

La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent (budget primitif + décisions modificatives).

Il vous est proposé dans les prochaines pages le cheminement suivant :

- Un rappel des résultats de l'année 2022 intégrés au budget primitif 2023,
- Une présentation générale du budget 2023,
- Une présentation de la section de fonctionnement,
- Une présentation de la section d'investissement,
- Un tableau récapitulatif du budget primitif 2023 présenté par chapitre budgétaire.

Partie 1 : Rappel des résultats 2022

Comme présenté dans le rapport du compte administratif 2022, les résultats à reprendre dans le budget primitif 2023 sont les suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (A)	163 714.73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (B)	14 029.59 €
Restes à réaliser en dépenses (C)	13 571.30 €
Restes à réaliser en recettes (D)	4 257.91 €
Solde d'investissement avec Restes à réaliser (E=B-C+D)	4 716.20 €
Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (F)	0.00 €
Surplus du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (G=A-F)	163 714.73 €
Restes à réaliser - Fonctionnement	
Restes à réaliser en dépenses fonctionnement (H)	0.00 €
Restes à réaliser en recettes fonctionnement (I)	0.00 €
Solde à financer sur reste à réaliser fonctionnement (J = I-H)	0.00 €
Disponible "net" pour BP 2023 - Fonctionnement (Résultats 2021 - Affectation du résultat - RAR fonctionnement) (K=G-J)	163 714.73 €
Disponible "net" pour BP 2023 - Investissement (Résultats 2022 + Affectation du résultat - RAR fonctionnement) (L=E+F)	4 716.20 €

Après prise en compte des restes à réaliser 2022, le solde disponible pour le BP 2023 est de 168.4 K€ (fonctionnement + investissement).

Partie 2 : Présentation générale du budget 2023

Le budget 2023 du CCAS de Pontarlier est équilibré à hauteur de 4.20 M€ se répartissant :

- 4.14 M€ en section de fonctionnement dont 4.11 M€ de dépenses réelles,
- 0.06 M€ en section d'investissement dont 0.062 M€ de dépenses nouvelles.

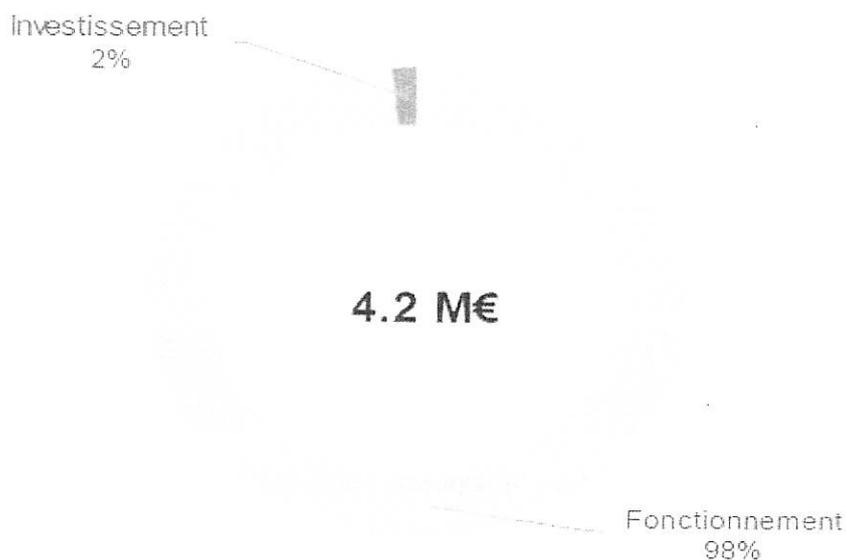
Dépenses

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2022	Budget primitif 2023
Section de fonctionnement	4 143 089.73 €	0.00 €	4 143 089.73 €
<i>Opérations réelles</i>	4 113 766.73 €	0.00 €	4 113 766.73 €
<i>Opérations d'ordre</i>	29 323.00 €	0.00 €	29 323.00 €
Section d'investissement	51 949.20 €	13 571.30 €	65 520.50 €
<i>Opérations réelles</i>	48 604.20 €	13 571.30 €	62 175.50 €
<i>Opérations d'ordre</i>	3 345.00 €	0.00 €	3 345.00 €
TOTAL	4 195 038.93 €	13 571.30 €	4 208 610.23 €

Recettes

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2022	Budget primitif 2023
Section de fonctionnement	4 143 089.73 €	0.00 €	4 143 089.73 €
<i>Opérations réelles</i>	4 139 744.73 €	0.00 €	4 139 744.73 €
<i>Opérations d'ordre</i>	3 345.00 €	0.00 €	3 345.00 €
Section d'investissement	61 262.59 €	4 257.91 €	65 520.50 €
<i>Opérations réelles</i>	31 939.59 €	4 257.91 €	36 197.50 €
<i>Opérations d'ordre</i>	29 323.00 €	0.00 €	29 323.00 €
TOTAL Recettes	4 204 352.32 €	4 257.91 €	4 208 610.23 €

BP 2023 - Répartition par section



Partie 3 : Section de fonctionnement 2023

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de services, etc..) et des produits (subvention de la Ville de Pontarlier, participation de la CCGP au titre des micro-crèches, participations des familles, participations des différents partenaires etc....) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS.

A. Présentation générale

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	124 909.00 €	120 580.00 €	-4 329.00 €	-3.5%
70	Produit des services et du domaine	682 310.00 €	738 695.00 €	56 385.00 €	8.3%
74	Subventions et participations	2 991 371.00 €	3 088 965.00 €	97 594.00 €	3.3%
75	Autres produits de gestion courante	13 880.00 €	13 780.00 €	-100.00 €	-0.7%
77	Produits exceptionnels	9 432.00 €	14 010.00 €	4 578.00 €	48.5%
002	Résultat de fonctionnement reporté	132 989.92 €	163 714.73 €	30 724.81 €	23.1%
Total Recettes Réelles - Fonctionnement (A)		3 954 891.92 €	4 139 744.73 €	184 852.81 €	4.7%

Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	562 908.00 €	562 550.00 €	-10 358.00 €	-1.8%
012	Charges de personnel	3 156 813.00 €	3 408 905.00 €	252 092.00 €	8.0%
65	Autres charges de gestion courante	137 168.37 €	137 195.00 €	26.63 €	0.0%
67	Charges exceptionnelles	18 230.00 €	1 220.00 €	-17 010.00 €	-93.3%
68	Dotations aux provisions	113.00 €	490.00 €	377.00 €	333.6%
022	Dépenses imprévues	49 830.00 €	13 406.73 €	-36 423.27 €	-73.1%
Total Dépenses Réelles - Fonctionnement (B)		3 925 062.37 €	4 113 766.73 €	188 704.36 €	4.8%
Autofinancement brut (C-A-B)		29 829.55 €	25 978.00 €	-3 851.55 €	-12.9%

Au vu de ces tableaux, il apparaît que la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement pour alimenter la section d'investissement.

Les conditions de l'équilibre réel sont bien remplies. En effet, conformément à l'article L 1612-4 du CGCT, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des 2 sections (fonctionnement et investissement).

Trois conditions doivent être remplies pour apprécier l'équilibre du budget :

- Les deux sections doivent être votées en équilibre,
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère,
- Le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice doit être assuré exclusivement par des ressources propres d'investissement hors produit des emprunts (un emprunt ne peut pas financer un autre emprunt).

B. Recettes réelles de fonctionnement

Au stade du budget primitif 2023, les recettes réelles de fonctionnement (reprise de résultat comprise) sont estimées à 4.14 M€. En les comparant avec les prévisions de l'exercice 2022, elles sont en augmentation de 184.8 K€ (+4.7%).

Hors reprise de résultat, elles sont en augmentation de près de 154 K€.

➤ Atténuations de charges (chapitre 013)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	124 909.00 €	120 580.00 €	-4 329.00 €	-3.5%

Comme son nom l'indique, ce chapitre budgétaire correspond à des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites.

Entre 2022 et 2023, ces recettes sont en diminution de 4.3 K€ s'expliquant principalement par :

- La non-reconduction en 2023 du remboursement de la prime "inflation" par l'État qui est une prime versée par l'employeur en janvier 2022, non reconduite sous cette forme en 2023. Une moins-value de 7.2 K€ est constatée en recettes ; en contrepartie aucune dépense n'est à prévoir,
- Une diminution de 2.6 K€ par rapport à 2022 du remboursement par le Centre de Gestion des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence des agents mandatés au titre de l'exercice du droit syndical,
- Une augmentation du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement : il est en augmentation de 5 K€ par rapport aux prévisions 2022,
- Des remboursements des indemnités journalières, par la Sécurité Sociale ou par l'assurance de la collectivité, consécutifs à des arrêts maladie : ils sont en légère augmentation de 0.4 K€ par rapport aux prévisions 2022.

➤ Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
70	Produit des services et du domaine	682 310.00 €	738 695.00 €	56 385.00 €	8.3%

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux participations des parents pour les crèches, pour le multi-accueil et pour les micro-crèches intercommunales.

Il comprend également les mises à disposition de services et de personnel du CCAS facturées à la CCGP pour les deux micro-crèches, la participation des usagers pour les téléalarmes, les participations des communautés de communes dans le cadre du relais petite enfance.

Ce poste de recettes est en augmentation de 56.4 K€ par rapport aux prévisions 2022 s'expliquant par :

- Une augmentation de près de 53.2 K€ de la participation de la CCGP pour les 2 micro-crèches intercommunales en lien notamment avec l'augmentation de la capacité d'accueil (de 10 à

12 enfants au 1er septembre 2023 sur la micro-crèche Arc En Ciel aux Granges-Narboz) et avec la hausse des dépenses de fonctionnement 2023,

- Une augmentation de 7 K€ de la participation des familles pour les accueils d'enfants en crèches, multi-accueil ou micro-crèches intercommunales,
- Des recettes liées à la téléalarme en évolution de +2.4 K€,
- Des facturations aux communautés de communes dans le cadre du Relais Petite Enfance en diminution de 6.2 K€.

➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
74	Dotations, subventions et participations	2 991 371.00 €	3 088 965.00 €	97 594.00 €	3.3%

Ce chapitre budgétaire regroupe la subvention versée par la Ville de Pontarlier, les différentes participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les participations de l'État, les subventions du Conseil Départemental et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Au sein de ce chapitre, la subvention versée par la Ville de Pontarlier représente près de 50% des recettes. Comme annoncé au moment du débat d'orientation budgétaire, à ce stade, aucune subvention complémentaire n'est demandée par le CCAS à la Ville de Pontarlier.

Le montant de la subvention reste donc gelé à 1 536.7 K€.

Les participations 2023 versées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale

Agricole sont en augmentation de K€ par rapport à 2022 (+7%) s'expliquant principalement par :

- Une augmentation de la Prestation de Service Unique (PSU) de 121.8 K€ en lien avec les heures réalisées, les heures facturées aux familles et les participations des familles.
Il convient de noter qu'au niveau national, la CAF a révisé ses tarifs de PSU (+2% en février 2022 et +2% en septembre 2022),
- Une augmentation de 9.6 K€ de la PSU versée par la MSA à la suite d'un changement dans le mode de calcul : passage d'un mode de calcul déclaratif à un mode de calcul forfaitaire basé sur les montants de PSU versés par la CAF (2%),

- Une augmentation de 9 K€ des financements de la CAF sur des projets spécifiques tels que l'accueil d'enfants en situation de handicap, l'accueil d'urgence, l'organisation de la semaine "Tous Famille" et des journées de la petite enfance, l'organisation de "cafés parents" ...,
- Une diminution des aides exceptionnelles versées par la CAF dans le cadre de la COVID 19 à hauteur de -12.7 K€,
- La non-reconduction à ce stade budgétaire de l'aide versée en 2022 par la CAF au titre des Établissements Accueillant de Jeunes Enfants (EAJE) présentant des fragilités économiques : -40 K€.

Les participations de l'État et du Département sont en augmentation de près de 11 K€, augmentation s'expliquant par la compensation versée par l'État et le Département au CCAS au titre de la prime "SEGUR". Au niveau du CCAS, cette prime a été appliquée au 1er avril 2022. La compensation de l'État et du Département s'est donc faite sur la période d'avril 2022 à décembre 2022.

Pour 2023, la compensation sera calculée du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

➤ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
75	Autres produits de gestion courante	13 880.00 €	13 780.00 €	-100.00 €	-0.7%

Ce chapitre budgétaire comprend :

- Le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour l'occupation des locaux situés rue du Bastion. Celui-ci augmente de 0.3 K€ en lien avec l'évolution de l'indice de référence des loyers,
- Les autres produits de gestion courante comme les remboursements de sinistres par la compagnie d'assurance du CCAS (prévisions 2022 : 0.4 K€, prévisions 2023 : 0 €).

➤ Produits exceptionnels (chapitre 77)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
77	Produits exceptionnels	9 432.00 €	14 010.00 €	4 578.00 €	48.5%

Sur ce chapitre budgétaire sont imputés les mandats annulés sur exercices antérieurs et les remboursements des chèques d'accompagnement personnalisé inutilisés de l'année N-1.

Les recettes 2023 sont en augmentation de 4.6 K€ par rapport à 2022 en lien avec la neutralisation d'une dépense rattachée sur l'exercice 2022, dépense ayant fait l'objet d'une annulation en début 2023.

➤ Résultats de fonctionnement reportés (chapitre 002)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	132 989.92 €	163 714.73 €	30 724.81 €	23.1%

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement passe de 133 K€ en 2022 à 163.7 K€ en 2023.

Une augmentation de 30.7 K€ est constatée.

C. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4.11 M€. Elles sont en augmentation de 188.7 K€ par rapport aux prévisions 2022, soit une hausse de près de 4.8%. Cette évolution s'explique par différents facteurs détaillés ci-après.

➤ Charges à caractère général (chapitre 011)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	562 908.00 €	552 550.00 €	-10 358.00 €	-1.8%

Les dépenses relatives aux charges à caractère général représentent près de 13.4% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées au fonctionnement de la structure (énergie, maintenance, assurances...) ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement, frais de télécommunications...).

Au stade du budget primitif 2023, les dépenses à caractère général sont en diminution de plus de 10 K€ par rapport aux prévisions 2022.

De manière plus détaillée, les principales évolutions concernent :

- Subdivision 60 : achats et variation des stocks : +13 K€

Cette rubrique comprend essentiellement les achats de fournitures, fluides et énergie.

Entre 2022 et 2023, elle est en augmentation de 13 K€ s'expliquant principalement par :

- Une évolution des dépenses de fluide : une augmentation de 14 K€ des dépenses d'énergie est attendue. En effet, les tarifs d'électricité 2023 pourraient être multipliés par 2-2.5 par rapport à 2022, ce qui représenterait une augmentation de 31 K€ des dépenses pour le CCAS. Toutefois, ce dernier devrait pouvoir bénéficier de "l'amortisseur électricité" estimé à 20.1 K€ qui viendrait en déduction des factures d'électricité ; une augmentation de 3 K€ des dépenses de gaz est également attendue,
- Une diminution de près de 2.3 K€ des dépenses de fournitures (petits équipements, fournitures d'entretien, fournitures administratives).

- Subdivision 61 : prestations de services : -15.6 K€

Il s'agit ici des achats de prestations diverses, notamment de dépenses de maintenance, d'entretien, de réparations, de locations, d'assurances...

Les principales évolutions sont les suivantes :

- La participation du CCAS pour le portage des repas à domicile est en baisse de 17 K€ à la suite de la décision du Conseil d'Administration du CCAS de plafonner le reste à charge pour ce dernier à 2.84 € / repas à compter du 1er septembre 2022 ; cette disposition va s'appliquer sur toute l'année 2023,
- Les participations aux organismes de formation et notamment pour les apprenties sont en diminution de 9.3 K€,
- Les dépenses d'entretien de bâtiments sont en diminution de 3.4 K€,
- Les locations immobilières (liées avec l'indice de référence des loyers) et de charges locatives (en lien avec les dépenses d'énergie) sont en augmentation de 4.4 K€,
- Les dépenses liées à de nouveaux projets financés par la CAF (+3.4 K€) comme l'intervention d'une psychomotricienne ou la mise en place de séances de médiation animale dans les EAJE,
- Les dépenses relatives aux repas fournis par ELRES dans les crèches sont en augmentation de 3.1 K€ (augmentation du tarif et du nombre de repas),

- Les dépenses d'assurances statutaires et multirisques sont en hausse de 2.4 K€,
- Les dépenses de locations mobilières sont en augmentation de 1.6 K€ (copieurs, téléalarmes...).

- Subdivision 63 : impôts, taxes et versements assimilés : -8 K€

Il s'agit des diverses taxes et impôts auxquels le CCAS est assujetti : Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), taxe foncière, taxes sur les véhicules...Ce poste est en diminution de 8 K€ entre 2022 et 2023 en raison du non-assujettissement du CCAS au FIPHFP en 2023.

➤ Charges de personnel (chapitre 012)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
012	Charges de personnel	3 156 813.00 €	3 408 905.00 €	252 092.00 €	8.0%

Les dépenses relatives aux charges de personnel représentent près de 83% des dépenses réelles de fonctionnement. Entre 2022 et 2023, une augmentation de 253 K€ de la masse salariale est attendue (+8%). Les principales évolutions sont les suivantes :

- Le recrutement d'une nouvelle assistante maternelle (ASMAT) au niveau de la crèche familiale Capucine et une augmentation de la capacité d'accueil de certaines ASMAT : +42 K€,
- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité évalué à 1.5% sur toute l'année 2023 : +37 K€,
- Le remplacement de personnel en congé maternité : +36 K€,
- L'impact sur une année complète du dégel du point d'indice : +35 K€,
- L'impact sur 12 mois des différentes augmentations du SM C décidées en 2022 et estimées en 2023 : + 47 K€,
- L'impact sur 12 mois du versement de la "prime SEGUR" aux agents du secteur social : +10 K€,
- L'impact sur 12 mois des différents postes pourvus au cours de l'année 2022 : +19 K€,

- Le remplacement des différents temps partiels thérapeutiques au sein des EAJE afin de respecter les taux d'encadrement : +24 K€,
- Le recrutement d'une auxiliaire de puériculture supplémentaire à 0.6 Équivalent Temps Plein au 1^{er} septembre 2023 à la suite de l'augmentation de la capacité d'accueil de la micro-crèche intercommunale Arc en Ciel (Les Granges-Narboz) +7 K€.

➤ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
65	Autres charges de gestion courante	137 168.37 €	137 195.00 €	26.63 €	0.0%

Ce poste de dépenses représente 3% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement les subventions versées aux associations œuvrant dans le domaine social, les dépenses de secours d'urgence, la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL), la rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention perçue au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Les prévisions budgétaires au niveau de ce chapitre restent stables entre 2022 et 2023.

Aucune évolution significative n'est constatée.

➤ Dépenses imprévues – Fonctionnement (chapitre 022)

Chapitre	Libellé	Prévisions 2022 (BP + DM 2022)	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
022	Dépenses imprévues - Fonctionnement	49 830.00 €	13 406.73 €	-36 423.27 €	-73.1%

Comme au stade du BP 2022, 13.4 K€ de dépenses imprévues sont inscrites à ce stade budgétaire

Pour mémoire, en 2022, 13.4 K€ de crédits ont été inscrits au stade du budget primitif et 36.4 K€ au stade de la décision modificative.

Partie 4 : Section d'investissement 2023

Les opérations qui enrichissent le patrimoine du CCAS sont réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles, travaux en cours), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues en lien avec les investissements engagés par le CCAS.

A. Présentation générale

Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2022	Prévisions 2023	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	811.10 €	48 604.20 €	49 415.30 €
23	Immobilisations en cours	12 760.20 €	0.00 €	12 760.20 €
Total Dépenses Réelles - Investissement		13 571.30 €	48 604.20 €	62 175.50 €

Recettes réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2022	Prévisions 2023	BP 2023
	Autofinancement brut		25 978.00 €	25 978.00 €
10	Dotations		2 380.00 €	2 380.00 €
13	Subventions	4 257.91 €	15 530.00 €	19 787.91 €
21	Immobilisations corporelles		0.00 €	0.00 €
Total Recettes Réelles - Investissement		4 257.91 €	57 917.59 €	62 175.50 €

B. Dépenses d'investissement

L'enveloppe 2023 dédiée aux investissements s'établit à 48.6 K€ dont le détail est le suivant :

- Mobilier et matériel de puériculture pour EAJE : 24.65 K€,

- Matériel de bureau et informatique : 11.4 K€,
- Aménagement accueil CCAS : 10 K€,
- Travaux immeuble le Petit Bastion : 2.5 K€.

Avec prise en compte des restes à réaliser 2022 (13.6 K€), les dépenses réelles d'investissement 2023 s'établissent à 62.2 K€.

C. Recettes d'investissement

Les sources de financement des investissements 2023 sont les suivantes :

- L'autofinancement brut : 26 K€,
- Les subventions de la CAF : 19. K€ (dont 4.3 K€ de restes à réaliser),
- La reprise des résultats d'investissement : 14 K€,
- Le FCTVA sur les investissements réalisés en 2021 : 2.4 K€.

Partie 5 : Tableaux budgétaires 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Rappel		Propositions soumises au vote				
		Prévisions 2022 A	CA 2022 B	Prévisions 2023 C	RAR 2022 D	BP 2023 E= C+D	Evolutions en € BP 2023 et prévisions 2022 F=E-A	Evolutions en % BP 2023 et prévisions 2022 G=F/A
011	Charges à caractère général	562 008,00 €	530 204,01 €	552 550,00 €		552 550,00 €	-10 358,00 €	-1,9%
012	Charges de personnel	3 156 513,00 €	3 142 491,07 €	3 408 905,00 €		3 408 905,00 €	252 392,00 €	8,0%
65	Autres charges de gestion courante	137 168,37 €	123 882,64 €	137 195,00 €		137 195,00 €	26,83 €	0,0%
67	Charges exceptionnelles	13 230,00 €	16 364,93 €	1 220,00 €		1 220,00 €	-17 010,00 €	-93,3%
68	Dotations aux provisions	113,00 €	113,00 €	490,00 €		490,00 €	377,00 €	333,6%
022	Dépenses imprévues	49 830,00 €	0,00 €	13 408,73 €		13 408,73 €	-36 421,27 €	-73,1%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA.n-1					0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	3 925 062,37 €	3 813 055,05 €	4 113 766,73 €	0,00 €	4 113 766,73 €	188 704,36 €	4,8%
023	Virement à la section d'investissement	9 859,55 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-9 859,55 €	-100,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 730,00 €	24 668,60 €	29 323,00 €		29 323,00 €	4 593,00 €	18,6%
	Total des dépenses d'ordre	31 389,55 €	24 668,60 €	29 323,00 €	0,00 €	29 323,00 €	-2 066,55 €	-6,6%
	Total général - Dépenses	3 956 451,92 €	3 837 723,65 €	4 143 089,73 €	0,00 €	4 143 089,73 €	186 637,81 €	4,7%

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2022	CA 2022	Prévisions 2023	RAR 2022	BP 2023	Evolutions en € BP 2023 et prévisions 2022 F=E-A	Evolutions en % BP 2023 et prévisions 2022 G=F/A
		A	B	C	D	E= C+D		
013	Atténuation de charges	124 909,00 €	133 289,27 €	120 590,00 €		120 590,00 €	-4 329,00 €	-3,5%
70	Produits des services	882 310,00 €	736 430,07 €	738 695,00 €		738 695,00 €	56 385,00 €	6,3%
74	Dotations, subventions et participations	2 991 371,00 €	2 975 522,31 €	3 098 965,00 €		3 098 965,00 €	97 594,00 €	3,3%
75	Autres produits de gestion courante	13 880,00 €	13 381,79 €	13 780,00 €		13 780,00 €	-100,00 €	-0,7%
77	Produits exceptionnels	9 432,00 €	9 781,26 €	14 010,00 €		14 010,00 €	4 578,00 €	48,5%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA.n-1	132 989,92 €	132 989,92 €	163 714,73 €		163 714,73 €	30 724,81 €	23,1%
	Total des recettes réelles	3 954 891,92 €	3 999 894,65 €	4 139 744,73 €	0,00 €	4 139 744,73 €	184 852,81 €	4,7%
042	Amortissement des subventions	1 560,00 €	1 543,73 €	3 345,00 €		3 345,00 €	1 785,00 €	114,4%
	Total des recettes d'ordre	1 560,00 €	1 543,73 €	3 345,00 €	0,00 €	3 345,00 €	1 785,00 €	114,4%
	Total général - Recettes	3 956 451,92 €	4 001 438,38 €	4 143 089,73 €	0,00 €	4 143 089,73 €	186 637,81 €	4,7%
	Solde					0,00 €	0,00 €	

DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2022	CA 2022	Prévisions 2023	RAR 2022	BP 2023	Evolutions en € BP 2023 et prévisions 2022 F=E-A	Evolutions en % BP 2023 et prévisions 2022 G=F/A
		A	B	C	D	E= C+D		
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-1 000,00 €	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	51 492,40 €	43 583,05 €	48 604,20 €	811,10 €	49 415,30 €	-2 077,10 €	-4,0%
23	Immobilisations en cours	15 310,00 €	0,00 €	0,00 €	12 760,20 €	12 760,20 €	-2 549,80 €	-16,7%
	Total des dépenses d'équipement	67 802,40 €	43 583,05 €	48 604,20 €	13 571,30 €	62 175,50 €	-5 626,90 €	-8,3%
020	Dépenses imprévues d'investissement					0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses financières	0,00 €						
001	Résultat d'investissement reporté CA.n-1					0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	67 802,40 €	43 583,05 €	48 604,20 €	13 571,30 €	62 175,50 €	-5 626,90 €	-8,3%
040	Amortissement des subventions	1 560,00 €	1 543,73 €	3 345,00 €		3 345,00 €	1 785,00 €	114,4%
	Total des dépenses d'ordre	1 560,00 €	1 543,73 €	3 345,00 €	0,00 €	3 345,00 €	1 785,00 €	114,4%
	Total général - Dépenses	69 362,40 €	45 106,78 €	51 949,20 €	13 571,30 €	65 520,50 €	-3 841,90 €	-5,5%

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2022	CA 2022	Prévisions 2023	RAR 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
		A	B	C	D	E= C+D	BP 2023 et prévisions 2022 F=E-A	BP 2023 et prévisions 2022 G=F/A
10	Dotations	4 775,00 €	4 775,12 €	2 380,00 €		2 380,00 €	-2 395,00 €	-50,2%
13	Subventions	15 243,90 €	9 499,70 €	15 530,00 €	4 257,91 €	19 787,91 €	4 544,01 €	29,9%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	2 252,00 €	0,00 €		0,00 €		
024	Produits des cessions d'immobilisations					0,00 €	0,00 €	
1038	Affectation résultats CA n-1					0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investis, reporté CA n-1	17 959,95 €	17 959,95 €	14 029,59 €		14 029,59 €	-3 924,36 €	-21,9%
	Total des recettes réelles	37 972,85 €	34 467,77 €	31 939,59 €	4 257,91 €	36 197,50 €	-1 775,35 €	-4,7%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 730,00 €	24 668,80 €	29 323,00 €		29 323,00 €	4 593,00 €	18,6%
021	Virement de la section de fonctionnement	8 559,55 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-8 559,55 €	-100,0%
	Total des recettes d'ordre	31 389,55 €	24 668,80 €	29 323,00 €	0,00 €	29 323,00 €	-2 066,55 €	-6,6%
Total général - Recettes		69 362,40 €	59 136,57 €	61 262,59 €	4 257,91 €	65 520,50 €	-3 841,90 €	-5,6%
					Solde	0,00 €	0,00 €	

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Adoptent, à la majorité, le budget primitif 2022 tel que présenté, étant précisé que Madame DROZ-BARTHOLET et Monsieur TOULET s'abstiennent pour ce vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

B. Herard
Bénédicte HERARD



DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER



VILLE DE PONTARLIER

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN (à partir de 18h56), MARADAN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI et CUENOT
Monsieur TOULET

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Monsieur VIVOT
Madame GABELLI à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 11 – votants : 16

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 30 mars 2023

FINANCES - Subventions aux associations

La commission Solidarité/Social/Politique de la Ville/Santé, réunie le 9 mars 2023, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions aux associations dont la répartition est la suivante :

AIDE À LA SANTÉ/ AU HANDICAP

ADAPEI du Doubs	1 140 €
APEDA Bourgogne Franche-Comté	450 €
APF France Handicap	700 €
Donneurs de Sang	1 710 €
Semons l'Espoir	700 €
Sourds et Malentendants de Pontarlier	450 €
Sous total Aide à la santé/Handicap	5 150 €

1 ex Dos. Délibération

1 ex. Dossier Séance

1 ex. Pôle Bugétaire

1 ex. Pôle Ordonnancement

1 ex. Service instructeur

Le : 14/04/2023

AIDE ALIMENTAIRE	
Au P'tit Panier	2 500 €
Banque alimentaire de Franche Comté	9 500 €
Les Restaurants du Cœur du Doubs	4 500 €
La Marmite Solidaire *	3 000 €
Sous total Aide alimentaire	19 500 €
SOUTIEN À LA VIEILLESSE	
Accompagner la Vie	600 €
Club des Capucins - Bel Age	8 000 €
Franche-Comté Parkinson	500 €
Vivre Ensemble	2 375 €
Sous total Soutien à la vieillesse	11 475 €
HUMANITAIRE	
Croix Rouge française	2 500 €
Secours catholique	3 800 €
Secours populaire	300 €
Sous total Humanitaire	6 600 €
AIDE SOCIALE	
ADA - ADMR Grand Pontarlier	0 €
Emmaüs	- €
REPAIR - Réseau Pontarlier Accueil Insertion	1 500 €
Travail et Vie	14 500 €
Sous total Aide Sociale	16 000 €
FAMILLE	
Fédération des Associations de Conjointes survivants et Parents d'Orphelins	150 €
La Marelle	150 €
Les P'tites Caramboles	150 €
Sous total Famille	450 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS	59 175 €

* attribution de la somme de 3 000 € sur la base de 2 versements tenant compte de l'évolution du projet de l'association, de sa recherche de locaux et du maintien de l'activité

Par ailleurs, dans le cadre des aides de Noël, la Commission a également émis un avis favorable pour l'attribution des aides financières suivantes :

SUBVENTIONS NOËL	
APAT - Association Pontissalienne d'aide aux Travailleurs	1 000 €
Croix Rouge française	1 000 €
Travail et Vie	1 000 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS DE NOEL	3 000 €

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

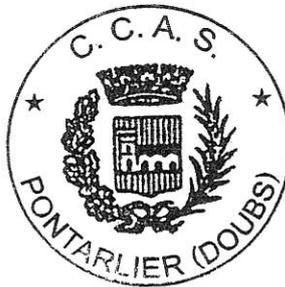
Après en avoir délibéré,

Autorisent son Président ou son Vice-Président à verser les subventions aux associations à caractère social et aides financières dont les détails figurent ci-dessus.

Ne participent pas au vote des subventions des associations pour lesquelles ils sont engagés :

- . Section SOUTIEN À LA VIEILLESSE : Madame COLIN
- . Section HUMANITAIRE : Monsieur LECLERC,
- . Section SUBVENTIONS NOEL : Monsieur LECLERC.

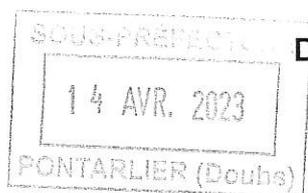
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

EXTRAIT



Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN (à partir de 18h56), MARADAN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI et CUENOT
Monsieur TOULET

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Monsieur VIVOT
Madame GABELLI à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 11 – votants : 16

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 30 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE - Convention entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Ville de Pontarlier, le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier et le Comité des Œuvres Sociales pour des actions fédératives de cohésion d'équipe.

Dans le cadre des avancées du Pacte Social 2022, la mise en œuvre d'actions fédératives au sein de chaque direction, voire service si cette dimension est plus propice, a été préconisée. Ces actions fédératives ayant pour objet de maintenir et/ou créer une cohésion d'équipe.

En effet, le triptyque « Attirer, recruter, maintenir » énoncé comme axe de réflexion pour les années à venir amène notamment à la nécessité de diversifier les moments conviviaux proposés par la collectivité. Aux manifestations du Comité des Œuvres Sociale (COS) et à la rencontre annuelle « Pacte Social », il convient de cibler désormais des actions par direction/service. Ce type d'évènement tendra à souder une équipe, intégrer les nouveaux membres et permettra un temps d'échange moins formel.

Il est ainsi proposé à chaque directeur de réfléchir de manière collégiale à la proposition d'une activité, qui se déroulera en dehors du temps de travail, pour

laquelle aucune obligation n'est faite à l'agent d'y souscrire et dont la participation financière de la collectivité sera de 20 euros par participant. Pour permettre cette participation financière, il est proposé de conventionner avec le COS dont la mission première est d'organiser des activités en direction du personnel des collectivités et pour lequel une convention généraliste est d'ores et déjà conclue.

La convention dont le projet est joint en annexe, serait dédiée à cette participation financière à des fins d'organisation d'actions fédératives / de cohésion d'équipe.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

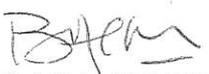
Après en avoir délibéré,

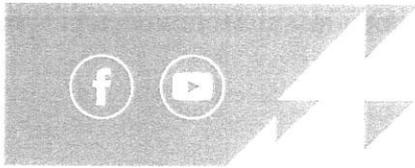
À l'unanimité,

- valident la mise en place de cette enveloppe fédérative ;
- autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention et à prendre toutes les décisions s'y rapportant.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD



Convention entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Ville de Pontarlier, le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier et le Comité des Œuvres Sociales pour des actions fédératives / de cohésion d'équipe

Entre

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier, représentée par son Président, Monsieur Patrick GENRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du ...,

La Ville de Pontarlier, représentée par le 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Marc GROSJEAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ...,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Bénédicte HERARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du ...,

et

Le Comité des Œuvres Sociales, représenté par son Vice-Président, Association Loi 1901 déclarée en Sous-Préfecture le 27 décembre 1977.

Préambule

Vu l'article L733-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Convention de partenariat entre les collectivités et le Comité des Œuvres Sociales (COS) en date du 22 décembre 2020,

Considérant les activités développées par le (COS), depuis sa création le 16 décembre 1977 en direction du personnel des collectivités signataires,

Considérant que ses activités contribuent au fonctionnement harmonieux des services des collectivités signataires,

Considérant que les collectivités souhaitent poursuivre et développer les activités fédératives à destination des collaborateurs.

Article 1 - OBJET

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions fédératives / cohésion d'équipe au sein des collectivités et établissements publics signataires, la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale s'engagent à verser une participation financière annuelle au Comité des Œuvres Sociales.

En aucun cas elle annule ou remplace la convention de subventionnement général conclue le 22 décembre 2020.

Article 2 - DUREE

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Les parties pourront y mettre fin à tout moment moyennant un préavis de 6 mois adressé aux autres signataires par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 - PARTICIPATION FINANCIERE

La participation financière d'un montant de 10 000 euros est versée au COS pour l'année 2023. Compte tenu de l'effectif au 1^{er} janvier 2023, la Ville s'engage à verser la somme de 5 000 euros, la CCGP de 3 000 euros et le CCAS de 2 000 euros.

La subvention due au COS en application de la présente convention sera versée au plus tard le 30 juin.

Article 4 - BILAN FINANCIER

Le COS s'engage à fournir le bilan financier de ces action fédératives / de cohésion d'équipe.

Article 5 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 6 - LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Pontarlier, le

Pour la CCGP,
Le Président,

Patrick GENRE

Pour le CCAS,
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

Pour la Ville de Pontarlier,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marc GROSJEAN

Pour le COS,
Le Vice-Président,

Jérémie VERCIER

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

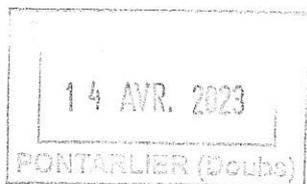
18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN (à partir de 18h56), MARADAN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI et CUENOT
Monsieur TOULET

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Monsieur VIVOT
Madame GABELLI à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER



Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 11 – votants : 16

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 30 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE -Modification d'un groupement de commande pour les prestations de services de téléphonie et de télécommunication

Un groupement de commande a été mis en place en 2022, avec une convention dédiée, pour les prestations de service de téléphonie et de télécommunication concernant les trois collectivités suivantes :

- Communauté de Communes du Grand Pontarlier,
- Mairie de Pontarlier
- et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier.

Or celui-ci doit être modifié pour lui permettre d'adhérer à la centrale d'achat du Resah (Centrale d'achat Hospitalière). En effet, les membres du groupement avaient désigné la Ville de Pontarlier comme coordonnateur mandataire du groupement de commandes.

1 ex. Dos. Délibération
1 ex. Dossier Séance

1 ex. Pôle Bugétaire
1 ex. Pôle Ordonnancement

1 ex. Service instructeur

Le : 14/04/2023

Toutefois afin d'adhérer à la centrale d'achat du Resah, la coordination doit être portée par la Communauté de Communes. Les autres caractéristiques du groupement de commande restent inchangées. Il est précisé que la Communauté de Communes aura donc la qualité de pouvoir adjudicateur soumis au Code de la commande publique.

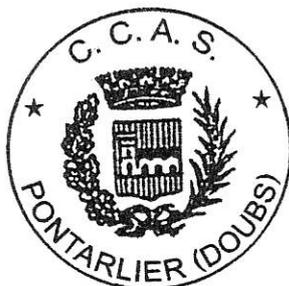
Les membres du Conseil d'Administration,

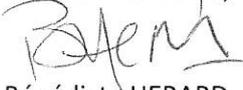
Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- approuvent la désignation de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier comme coordonnateur mandataire du groupement de commandes pour les prestations de services de téléphonie et de télécommunication ;
- approuvent et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention du groupement de commandes pour la prestation de service de téléphonie et de télécommunication ainsi rectifiée et figurant en annexe.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

Convention constitutive d'un groupement de commandes

Passation d'un marché public pour les prestations de services de téléphonie et de télécommunication

Entre

La Ville de Pontarlier
56 rue de la République
BP 259
25304 PONTARLIER

Représentée par son Maire, Monsieur Patrick GENRE, autorisé par délibération en date du 3 AVRIL 2023,

Et

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier
22 Rue Pierre Déchanet
BP 49
25301 PONTARLIER Cedex

Représentée par son Vice-Président, Monsieur Georges COTE COLISSON autorisée par délibération en date 5 AVRIL 2023,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale,
6 rue des Capucins
25300 PONTARLIER

Représentée par sa Vice-Présidente, Mme Bénédicte HERARD, autorisée par délibération en date 5 AVRIL 2023,

Préambule :

En vue de permettre aux trois entités susvisées de réaliser des économies d'échelles et de mutualiser les procédures de passation des marchés pour en faciliter la gestion, le souhait de ces collectivités est de constituer un groupement de commandes, en application des articles L.2112-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les trois entités permettant, à l'issue d'une mise en concurrence portée par le Coordonnateur du groupement, de conclure un marché public portant sur les prestations de services de téléphonie et de télécommunication suivantes :

Descriptif des prestations faisant l'objet du groupement de commandes

N° Lot	Ville de Pontarlier	CCGP	CCA.
Lot n°01 : « Services de téléphonie fixe »	<ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de Ville (médiathèque, politique de la Ville, finances, école de musique, théâtre Bernard Blier, police municipale, CTM...) - Ecoles maternelles et primaires de la Ville de Pontarlier - Salle Pourny, - Salle Morand - Ensemble des gymnases - Piscine municipale - Ensemble des concierges - Station de pompages - Lignes spécialisées (Ascenseurs, Gestion Technique Centralisée Chaufferies...) - Camping municipal de Pontarlier ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison de l'Intercommunalité (rue Pierre Déchanet Pontarlier) - Step de Doubs - Château de Joux - Stations de pompages « Les Brenets - Réservoir « Les Meix » - Déchèterie - Gounefay - Chalet du Laveront - Site de la Malmaison - Répondeur « info neige » <p>Station de refoulement de Dommartin, Chaffois, Vuillecin</p> <p>CTI : Dépôt de la Cluse et Mijoux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structure CCAS - Multi accueil « Pirouette » - Crèche familiale - Crèche « Les Petits Loups » - Micro-Crèche « Au Clair de la Lune » - Micro-Crèche « Arc en Ciel »
Lot n°02 : « Services de téléphonie mobile »	(*) Flotte d'environ 120 portables	(*) Flotte d'environ 90 portables	(*) Flotte d'environ 15 portables
Lot n°03 : « Services d'accès à internet et services associés »	<p>Accès internet Ecoles (Primaire et maternelle)</p> <p>Accès internet structures (Camping, Salle Pourny...)</p> <p>Accès Internet principal de la mairie</p>	<p>Ensemble des bâtiments sauf stations de pompages et stations de refoulement, déchèterie et dépôt de la Cluse et Mijoux</p>	Pour toutes les structures

(*) Informations indicatives

Ce marché sera conclu pour une durée allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des lots avec possibilité de 3 renouvellements par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- 1^{ère} période de reconduction : du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2^{ème} période de reconduction : du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- 3^{ème} période de reconduction : du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les montants maximaux de l'accord-cadre, par période, sont les suivants :

Entité	Montant maximal € HT / an		
	Lot 01	Lot 02	Lot 03
Ville	90 000 €	25 000 €	50 000 €
CCGP	32 000 €	25 000 €	25 000 €
CCAS	2 500 €	10 000 €	5 000 €
Total	124 500 €	60 000 €	80 000 €

Article 2 – Règles du Code des marchés publics applicables au groupement et engagement de chaque membre

Le groupement est soumis pour les procédures de passation des marchés publics au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par le Code de la Commande Publique.

Article 3 – Modalités organisationnelles du groupement de commandes :

Les membres du groupement désignent la Communauté de Communes du Grand Pontarlier comme coordonnateur mandataire du groupement de commandes. Le coordonnateur aura la qualité de pouvoir adjudicateur soumis au Code de la commande publique. Le coordonnateur est chargé de signer et de notifier les marchés visés à l'article 1 de la présente convention.

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier est chargée de la gestion de la procédure de passation des marchés. A ce titre, elle doit organiser l'ensemble de la procédure :

- centralise les besoins des cocontractants,
- choisit la procédure de passation à mettre en œuvre,
- rédige le dossier de consultation des entreprises,
- publie l'avis d'appel public à la concurrence,
- organise l'ensemble des opérations de sélection des candidats et de choix des offres,
- informe les candidats retenus et non retenus,
- signe le ou les marchés au nom des membres du groupement ;
- notifie le ou les marchés aux attributaires ;
- signe le ou les avenants au nom des membres du groupement ;
- notifie le ou les avenants aux titulaires.

Chaque membre devra transmettre au coordonnateur toutes les informations nécessaires pour la préparation du dossier de consultation des entreprises.

Article 4 – Exécution du marché découlant du groupement de commandes :

Afin de faciliter la gestion du groupement et des prestations, les membres conviennent que l'intégralité des prestations entrant dans le périmètre du groupement de commandes, est prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres.

Chaque entité devra, pour ses propres besoins :

- émettre les bons de commande ;
- veiller au respect des modalités de livraison des articles commandés ;
- provoquer les opérations de réception ;
- émettre des réserves si besoin ;
- viser les factures.

Concernant l'exécution financière de l'accord-cadre, chaque entité sera directement responsable du paiement des prestations effectuées pour son compte.

Article 5 – Choix du titulaire

S'agissant d'un marché passé sur appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur du groupement.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de transmission au contrôle de légalité. La durée de la convention est assujettie à la passation du marché et prendra fin à la notification de ce dernier.

Article 7 – Dispositions financières

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier, en tant que coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des Avis d'Appel Public à la concurrence ;
- les frais liés à la mise en ligne des pièces du marché ;
- les éventuels frais de reproduction et d'envoi des dossiers ;
- les frais de gestion administrative des marchés.

Le Coordonnateur assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (reprographie, publicité...).

Article 8 – Modification

La présente convention pourra être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

Article 9 – Retrait

Aucun retrait ne sera possible avant la conclusion du marché, chaque membre du groupement étant engagé à hauteur de ses propres besoins, tels qu'il les a préalablement définis.

Article 10 – Représentation en justice

La Ville de Pontarlier et le CCAS donnent mandat à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour la représenter vis à vis des cocontractants et des tiers à l'occasion de tout litige né de la passation du marché.

Article 11 – Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Toutefois, au préalable de toute action en justice, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif à la présente convention.

Etablie en trois exemplaires originaux,

A Pontarlier, le 6 avril 2023

Pour la Ville de Pontarlier

M. Le Maire,

Patrick GENRE



Pour la Communauté de Communes du Grand Pontarlier,
M. le Vice-Président,

Georges COTE COLISSON



Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
Mme la Vice-Présidente,

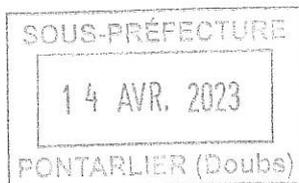
Bénédicte HERARD



DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER



VILLE DE PONTARLIER

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN (à partir de 18h56) et MARADAN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI et CUENOT
Monsieur TOULET

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur BEDOURET
Madame TINE à Monsieur VIVOT
Madame GABELLI à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 11 – votants : 16

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 30 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs

1/ Avancement de grade et promotion interne

- Avancement de grade :

Pour donner suite aux propositions concertées d'avancement de grade du CCAS de Pontarlier, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces évolutions de carrière à compter d'avril 2023.

1 ex. Dos. Délibération
1 ex. Dossier Séance

1 ex. Pôle Bugétaire
1 ex. Pôle Ordonnancement

1 ex. Service instructeur

Le : 14/04/2023

Filière	Suppression de poste	Création de poste	Nombre de postes
Administrative	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1
Animation	Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1

- Promotion interne :

Par la même, et sous réserve des listes d'aptitude au titre de la promotion interne établies par le Président du Centre de Gestion du Doubs, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces évolutions de carrière à compter d'avril 2023.

Filière	Suppression de poste	Création de poste	Nombre de postes
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché territorial	1
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

valident la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte Herard
Bénédicte HERARD